

## 7. Bravez la tempête

Parfois, vous n'avez qu'à braver la tempête, car les retards majeurs demeurent dans votre rapport de crédit et les créanciers potentiels exigent au minimum deux ans d'antécédents de crédit satisfaisants après le retard. Entre-temps, ne cessez pas d'utiliser vos cartes de crédit. Continuez à utiliser le crédit et assurez-vous de payer toutes vos factures à temps. Demeurez bien en deçà de votre limite de crédit et tentez de payer plus que le versement minimum exigé, lorsque possible.

Facturez vos clients rapidement pour stimuler vos liquidités.

